

REPUBLIQUE FRANCAISE**2022 - 47****DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 25 mai 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 18 mai 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **13**
- présents : **9**
- votants : **13**
- absents : **0**

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILIPON Pierre, M. SPECEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. FAIVRE Thierry, M. PHILBEE Paul.

Procuration :

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André
M. BLANCHEFORT Fabien Stéphane a donné procuration à M. GIBERT Stéphane
M. MARION Olivier a donné procuration à Mme SAVINEL Armelle
M. VIALANEIX Bernard a donné procuration à M LAVERROUX Yannick

Secrétaire de séance : M GIBERT Stéphane**2022 – 47 : Convention de versement de fond de concours pour la gestion des travaux des Eaux pluviales Avenue de la Gare**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- que dans le cadre de la réalisation de l'avenue de la Gare, des travaux relatifs aux réseaux d'eaux ont été réalisés.

- que cette compétence gestion des eaux pluviales relève de la communauté d'agglomération,

- que cette séparation des eaux pluviales constitue un équipement pour la commune.

- que la commune apporte un fond de concours à la communauté d'agglomération pour cet équipement à hauteur de 50% du montant des travaux hors subvention, correspondant à 40196.34 €

Après ouïe cet exposé, le Conseil Municipal délibère, vote à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la communauté d'agglomération pour le versement de ce fond de concours.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

André BRIVADIS

